

<http://ugtg.org/spip.php?article1480>



Communiqué de L'UGTG en soutien au Militant ouvrier Xavier Mathieu : Non aux prélèvements ADN ! Sendikalis



Date de mise en ligne mardi 21 juin 2011
a kriminel !

- Expressions - Communiqués -

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés



COMMUNIQUE de L'UGTG En soutien au Militant ouvrier Xavier Mathieu



Le 03 mai dernier, Xavier Mathieu, militant ouvrier de Continental était convoqué devant la justice pour avoir refusé de se soumettre à un prélèvement ADN.

Ce procès s'inscrit dans une longue chaîne de tentatives d'intimidation dont les militants syndicalistes font l'objet.

L'UGTG dénonce la chasse entreprise contre les militants qui osent revendiquer et combattre les injustices. Le pouvoir, au service du grand capital, veut prendre une revanche sur les travailleurs de Continental et singulièrement contre Xavier Mathieu.

L'UGTG dénonce cette loi liberticide visant à assimiler militants syndicalistes et délinquants sexuels dans l'objectif de faire taire le mouvement syndical ;

L'UGTG appelle les militants et travailleurs à se mobiliser pour signifier au pouvoir, leur refus de donner leur empreinte génétique. Sendikalis pa kriminèl.

L'UGTG exige l'arrêt immédiat de toutes les poursuites engagées contre Xavier Mathieu.

**Au nom de la défense des libertés fondamentales, au nom de la démocratie,
Au nom du droit des travailleurs à revendiquer et à se battre pour leurs revendications,
L'UGTG exige l'arrêt de toutes les poursuites contre Xavier Mathieu.**

NON À LA RÉPRESSION - SENDIKALIS PA KRIMINÈL

Le Secrétaire Général

Elie DOMOTA

Pointe-à-pitre, le 20 juin 2011

Lire également : [Refus des prélèvements ADN : Déclaration Commune des organisations syndicales UGTG - USTKE - LAB et STC, membres de la Plateforme des Syndicats des Nations sans Etat](#)

Post-Scriptum

Pétition pour la relaxe de Xavier Mathieu :

A l'attention de Monsieur le Président du tribunal correctionnel de Compiègne.

Le 3 mai 2011, une nouvelle fois Xavier Mathieu, un des porte-parole des travailleurs de Continental Clairoux en lutte contre leurs licenciements, est convoqué devant le tribunal correctionnel de Compiègne.

Cette fois c'est pour avoir refusé de se soumettre au relevé de son empreinte ADN, après la condamnation de la cour d'appel d'Amiens, aux côtés de cinq autres camarades, à une simple amende, suite à la manifestation à la sous-préfecture de Compiègne en Avril 2009.

Cette demande de soumettre à un tel test, dans un fichier qui à l'origine ne devait concerner que les délinquants sexuels les plus graves (pédophiles, violeurs), est en soi une humiliation et une atteinte à la dignité de tous les militants à qui cela est demandé.

Si cette affaire de test ADN qui avait été classée il y a un an, au moment des fortes mobilisations, est ressortie aujourd'hui à l'initiative du parquet, sous le contrôle du gouvernement, c'est que le pouvoir veut s'acharner sur les travailleurs de Continental, et en quelque sorte les punir d'avoir tenu tête jusqu'au bout à la coalition implicite entre ce géant de l'industrie et le gouvernement. Et au-delà il s'agit de considérer comme des délinquants méritant un fichage systématique les travailleurs qui refusent de baisser la tête et entendent se battre pour leurs droits.

Aussi les soussignés demandent qu'on mette fin à ces discriminations insupportables, à cet acharnement indigne, que le parquet arrête ses poursuites, et qu'au moins le tribunal prononce la relaxe et qu'on arrête de vouloir transformer en délinquants qui doivent être fichés ceux qui ont le courage de se battre pour leurs droits et leur dignité.

Pétition en ligne :

<http://www.frontsyndical-classe.org/ext/http://www.mesopinions.com/petition-pour-la-relaxe-de-xavier-mathieu-petition-petitions-4bd70fe8a599a35d4dba90d91287e6a7.html>